

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil municipal de Saint-Fulgence, statuera par résolution, lors de la séance du lundi le 2 novembre 2020, qui se tiendra à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil au 253, rue du Saguenay, Saint-Fulgence, sur la demande de dérogation mineure suivante :

Madame Mélissa Gauvreau (représentant la microbrasserie le St-Fût (DM-20-096)) demande une dérogation mineure visant la construction d'un abri permanent (3.65m X4.87m) plutôt que temporaire, tel que prescrit au règlement 2015-03 à l'article 12.6.4 concernant les cafés-terrasses, couvrant une partie de la terrasse desservant la clientèle de la micro-brasserie le St-Fût en saison estivale, localisée au 253A rue du Saguenay à même l'édifice municipal de Saint-Fulgence (5 936 969).

Au cours de cette assemblée, le Conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures suite aux commentaires qui lui auront été transmis par le service d'urbanisme.

Dans le contexte de la Covid-19, en remplacement de la procédure habituelle, toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant une période de 15 jours suivant la publication de l'avis, concernant cette demande de dérogation mineure jusqu'au 3 août 2020, 16 h 00, à l'adresse admin@ville.st-fulgence.qc.ca ou par courrier au 253, rue du Saguenay Saint-Fulgence (Québec) G0V 1S0. À l'échéance de ce délai, tous les commentaires reçus seront transmis aux membres du conseil municipal. Pour toutes informations supplémentaires communiquez avec Louise Gagnon au 418-674-2588 au poste 2302.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à l'arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020.

DONNÉ À SAINT-FULGENCE, ce 19^{ème} jour du mois d'octobre 2020.

Jimmy Houde
Directeur général et secrétaire-trésorier